



COMMERCE, SERVICES

(Avis adopté par l'Assemblée plénière du 18 décembre 2006)

1. Le Conseil salue les efforts mis en œuvre pour élargir le champ des **enquêtes sur les prix des services** de façon à être en conformité dès 2006 avec le règlement européen sur les statistiques conjoncturelles modifié en 2005. Il souhaite que soit établi un bilan de ce chantier de moyen terme dans le contexte de la nouvelle nomenclature d'activités.
2. Le Conseil reconnaît l'intérêt des travaux menés pour mesurer l'importance du commerce réalisé par les entreprises indépendantes regroupées dans les **réseaux d'enseigne**, afin d'aboutir à une appréhension plus pertinente du commerce indépendant organisé. Il encourage l'Insee à poursuivre ses travaux sur d'autres secteurs du commerce et des services concernés par l'organisation en réseaux. Il souhaite être informé sur la mise en place d'un suivi régulier des réseaux.
3. Le Conseil a apprécié qu'une large concertation ait été menée avec les organismes professionnels du commerce et des services pour définir des niveaux détaillés et pertinents de la **future nomenclature d'activités française**. Il souhaite qu'une large information sur cette nouvelle nomenclature soit faite auprès des entreprises et des instances professionnelles et de salariés concernées.
4. Le Conseil marque son intérêt pour les perspectives d'analyse de l'enquête menée sur **les points de vente du commerce de détail** et souhaite être informé de la diffusion des résultats.
5. Le Conseil prend acte du projet d'enquête sur les **déchets** auprès des établissements du commerce ; pour les activités de service, il appuie la proposition de mobiliser des sources administratives et de procéder à des estimations de façon à limiter la charge d'enquête sur les nombreuses entreprises du secteur.
6. Le Conseil marque son intérêt pour les dispositifs d'**indicateurs conjoncturels quantitatifs sur le tertiaire** et demande à être informé de leur évolution en tenant compte des besoins des utilisateurs. Il souhaite que l'exploitation des déclarations de chiffre d'affaires pour la TVA permette d'alléger autant que possible les enquêtes statistiques complémentaires comme l'enquête mensuelle commerce services (EMCS).
7. Le Conseil appuie les efforts engagés dans le cadre du **programme de refonte des statistiques annuelles d'entreprises** ; il souhaite être tenu informé de l'avancement de ce projet en ce qui concerne les interrogations spécifiques au commerce et aux services.